



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la
DESSERTE AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION

N° 4

du 15 Février 2022

Remise gracieuse des redevances de location de hangar et diverses prestations au profit de l'association Badaboum excepté les heures supplémentaires des agents.

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze février à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la CONVOCATION
Le 24 janvier 2022

PRÉFECTURE DU LOIRET

28 FEV. 2022

COURRIER 1

NOMBRE de DELEGUES
en EXERCICE
9

NOMBRE de PRESENTS
9

NOMBRE de VOTANTS
9

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la Ferté Saint Aubin,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret.

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,

Exposé

Par courrier en date du 10 décembre 2021, Monsieur Philippe BALIN Président du Rotary Club Orléans Péguy sollicite le SMAEDAOL en vue d'organiser le 20 mai 2022, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley, une soirée caritative au profit de l'association BADABOUM, association pour enfants hospitalisés en chirurgie Pédiatrique du Centre Hospitalier d'Orléans.

Pour information, l'association BADABOUM est une association loi 1901, créée le 8 Janvier 2002 à l'initiative du personnel soignant en chirurgie pédiatrique du CHR d'Orléans qui a pour vocation d'améliorer l'accueil et le confort de l'enfant hospitalisé pour des pathologies variées, allant jusqu'au cancer et permettre à sa famille de l'accompagner dans de meilleures conditions, cela participe à un temps d'hospitalisation le plus agréable possible. L'association BADABOUM multiplie les actions afin d'offrir aux enfants et aux parents un environnement sécurisant, convivial.

Le Rotary a déjà organisé deux évènements similaires sur l'aéroport Orléans Loire Valley, le 24 juin 2016 et le 22 juin 2018, et avait bénéficié par délibération du comité syndical des locaux à titre gracieux et des prestations s'y rapportant.

Au regard des prestations demandées, la mise à disposition est estimée à 3291,84€ HT conformément aux tarifs et redevances aéronautiques 2022 applicables sur l'aéroport Orléans Loire-Valley.

Toutefois compte tenu du caractère caritatif de l'association il est proposé d'accorder une remise gracieuse partielle des prestations. Il restera à la charge de l'association les heures supplémentaires des agents du SMAEDAOL, soit un coût estimé de 742,56 € HT sur la base d'une fin de manifestation à minuit.

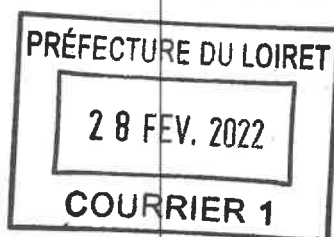


Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'accorder à l'Association BADABOUM la mise à disposition d'un hangar et des prestations fournies par le SMAEDAOL pour la soirée caritative du 20 mai 2022, organisée sur l'aéroport du Loiret, au profit des enfants hospitalisés en chirurgie pédiatrique du Centre Hospitalier Régional d'Orléans, à titre partiellement gracieux, les heures supplémentaires des agents resteront à la charge de l'organisateur et elles seront calculées en fonction de l'heure de fin de la manifestation conformément

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.



Le Président du SMAEDAOL,

Hervé GAURAT,